



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20 février 2009

[...]

[...]

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

En sa séance du 6 février 2009, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCP), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée en raison de la diffusion, par le précédent SPF Mobilité et Transports, d'un avis au public, bilingue, mais dont le plan en annexe comportait des mentions unilingues néerlandaises.

Le plaignant avait joint, à l'appui de sa requête, une copie du document incriminé.

Les demandes de renseignements que la CPCL avait adressées, à votre prédécesseur ainsi qu'à vous-même, sont restées, à ce jour, sans réponse.

Lorsqu'elle ne reçoit pas les renseignements demandés, conformément à sa jurisprudence constante, la CPCL est fondée à émettre un avis sur base des affirmations du plaignant et de ses propres constatations.

*

* *

L'avis et le plan y annexé, faisant l'objet de la plainte, doivent être considérés comme un avis ou communication au public en Région de Bruxelles-Capitale, émanant d'un service central, au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Conformément à l'article 40, alinéa 2, des LLC, les avis et communications que les services centraux font directement au public sont rédigés en français et en néerlandais.

Les termes « en français et en néerlandais » doivent être interprétés dans le sens que les textes, dans chacune des langues, doivent être portés à la connaissance du public, simultanément, intégralement et sur un pied de stricte égalité.

Toutefois, sur le plan dont une copie a été transmise par le plaignant, certaines mentions sont unilingues néerlandaises (« *Vorstlaan* », *Signalisatieplan*, *Fase*).

La CPCL considère dès lors la plainte comme étant recevable et fondée.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,

[...]